

Département du CALVADOS  
 Arrondissement de CAEN  
 Canton CAEN 1  
 Commune de Verson (14790)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 06/12/2022	L'an deux mille vingt deux Le 12 décembre à 20 h 00
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 06/12/2022	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
<b>ENVOI EN PRÉFECTURE</b> 21 DEC. 2022	<u>Etaient présents</u> : Mme Nathalie Donatin, Maire. Mmes Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Le Bourgeois, Adjoints. Mmes Grenèche, Héroult, Letourneur, Roux, MM. Courteille, Deloget, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Stoffel, Conseillers.
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	<u>Absents excusés</u> :
EN EXERCICE : 27	Mme Brioul a donné pouvoir à Mme Perrier
PRÉSENTS : 18	Mme Delbecque a donné pouvoir à M. Deloget
VOTANTS : 24	Mme Le Déroff a donné pouvoir à M. Deau Mme Vandercamère-Desmortreux a donné pouvoir à M. Le Bourgeois M. Gué a donné pouvoir à Mme de Lanfranc de Panthou M. Joubin a donné pouvoir à Mme Donatin Mme Quesnel M. Bouchard M. Fouchet
	Secrétaire de séance : M. Monsimier

### OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE ICPE DE LA SOCIETE ARTYFETES (INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)

Monsieur Deau, maire-adjoint délégué à l'urbanisme indique que la société Artyfêtes Factory a obtenu un permis de construire en date du 21 octobre 2022 pour son projet de nouveau bâtiment (à la fois showroom, bureaux/siège social et entrepôt de stockage).

Le projet nécessite parallèlement d'enregistrer une demande au titre du classement « installation classée pour la protection de l'environnement » (ICPE) pour la plateforme de stockage (mobiliers et articles de fêtes).

Une procédure de consultation du public est en cours, ouverte du 28 novembre au 26 décembre 2022. Un dossier de consultation est disponible en mairie. L'installation étant sur le territoire de la commune, le conseil municipal est invité à formuler un avis sur le projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne, à l'unanimité, un avis FAVORABLE à la demande ICPE.

Cet avis sera transmis à la Préfecture dans le cadre de la consultation publique.

La Maire,  
 PREFECTURE DU CALVADOS  
 21 DEC. 2022  
 COURRIER  
 Nathalie DONATIN  
